



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/134

Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Modification du règlement municipal
des cimetières de Vauvert

Séance du 20 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025

Membres en exercice : 33

22 présents – 31 votants

Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

Temporairement absente de la séance : Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/134

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : Par délibération n°2006/06/077 du 19 juin 2006, le Conseil Municipal de la commune de Vauvert approuvait le règlement des cimetières de Vauvert.

Depuis des extensions ont été réalisées au sein du cimetière des Costières (carré paysager, concessions en terre et concessions avec bâti). Afin de pouvoir se repérer plus facilement il est apparu nécessaire de dénommer les carrés et les voies de ce cimetière comme indiqué sur le plan ci-annexé.

Par ailleurs, à l'ancien cimetière, une plaque permet d'identifier les personnes dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir.

Une nouvelle plaque a été posée.

Afin d'uniformiser les gravures sur cette plaque, les dimensions prévues et les caractères seront les suivants :

- Taille des caractères : 2 cm
- Longueur maximale 36 cm
- Hauteur maximale des 2 lignes : 6 cm
- Intervalle entre les gravures : 3 cm
- Police de caractère (Times New Roman)

Les informations mentionnées doivent être uniquement :

Prénom, Nom (choisir soit le nom de naissance soit le nom d'épouse) l'année de naissance et l'année de décès

Enfin, les horaires d'ouverture et de fermeture des cimetières ont été modifiées comme suit :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : 8H00 – 21H00
- du 1^{er} octobre au 4 novembre : 8H00 – 19H30
- du 5 novembre au 31 mars : 8H00 – 17H30

Considérant les modifications exposées ci-dessus, il convient de substituer un nouveau règlement des cimetières à celui approuvé par le conseil municipal du 19 juin 2006.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants et L.2223-1 et suivants,

Vu le projet de règlement modifié, annexé à la présente,

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'approuver les modifications susmentionnées,
- d'abroger le règlement intérieur des cimetières communaux adopté par délibération n°2006/06/077 du 19 juin 2006
- d'approuver le nouveau règlement intérieur des cimetières communaux, qui s'y substitue, joint en annexe,

Suite délibération n° 2025/10/134

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout acte aux effets ci-dessus.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Benjamin ROUVIERE



Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510_0134-DE